



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION,
DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS
*en charge de l'enseignement supérieur,
de la recherche et de la vie associative*

P O L Y N É S I E F R A N Ç A I S E

CAHIER DES CHARGES DE LA TENUE VESTIMENTAIRE UNIQUE DANS LES COLLÈGES

Ce cahier des charges vise à informer les entreprises de la Polynésie française, des caractéristiques attendues pour la tenue vestimentaire réglementaire que porteront tous les collégiens à la rentrée 2012.

Les commandes ne seront pas faites par les établissements scolaires. Un tableau récapitulatif des besoins estimés (nombre, forme, couleur et logo) est à la disposition des entreprises sur le site de la DES – [Besoins estimés](#) . En cas de besoin, les chefs d'établissement apporteront les compléments d'informations nécessaires.

Deux tenues sont à distinguer :

1- La tenue de cours composée d'un polo ou d'une chemise :

- La chemise : 100% coton
- Le polo, deux qualités possibles : la qualité MESH ou la qualité 100% coton -180 gr/mz

2- La tenue de sport composée d'un Tshirt qualité 100% coton - 180 gr/mz

L'identification du collègue : le logo

Pour la tenue de cours et la tenue de sport, l'identification du collègue se fera par une marque spécifique (logo) qui sera **imprimé et/ou brodé**.

Sur le polo :

- le col sera agrémenté de motifs polynésiens se terminant sur le côté droit par **le logo du pays de 3 cm de diamètre**.

Sur le tshirt :

- des motifs polynésiens placés en biais, sur la manche droite et un rappel sur le bas gauche du tshirt, **le logo du pays de 3cm** étant placé sur la manche droite au début des motifs.

Sur la chemise, le polo et le tshirt :

- **Le logo du collègue** devra être placé sur le côté gauche, à hauteur de la poche sur une surface maximum de **49 cm² ou un diamètre de 7 cm**.

IMPORTANT : la couleur devra être choisie dans un *NUANCIER PANTONE TEXTILE* (palette de couleurs définie internationalement).